



Synthèse des interventions de B. Thibault, au comité exécutif de la Ces des 13 et 14 octobre 2004

Fiche n° 1 - 24 novembre 2004

A propos de la stratégie de la CES

« Je partage l'orientation préparée par le secrétariat pour "une activité de la Ces claire, plus visible" et qui fasse appel à la mobilisation des syndicats affiliés ».

Plusieurs événements justifient cette orientation. Nous sommes dans un nouveau contexte après les élections européennes.

Une nouvelle commission a été élue et mise en place. Des politiques nationales remettent en cause les régimes de retraite et les systèmes de protection sociale, portent atteinte au droit du travail et au temps de travail.

De même, nous devons prendre le temps aujourd'hui de décider d'initiatives coordonnées par la Ces, pour nous opposer aux deux directives : celle sur le temps de travail, celle sur les services. Elles sont emblématiques. Ces initiatives peuvent être de bons supports pour la Ces, pour une campagne de revendication. Elles feront la démonstration que le syndicalisme européen a la capacité de porter des revendications partagées.

Nous sommes pour le dialogue social afin qu'il produise des droits pour les salariés. Or, nous sommes confrontés à une attitude systématiquement fermée de l'Unice (patronat européen).

J'appuie la proposition d'organiser une importante manifestation à Bruxelles sur l'emploi pour le sommet des chefs d'Etat au printemps 2005.

J'entends les arguments exprimant des réserves et une fois n'est pas coutume, je n'ai pas la même opinion que mes camarades français :

- une manifestation européenne n'est jamais assurée du succès par avance, mais nous avons fait à plusieurs reprises la démonstration que si les syndicats affiliés y consacraient des efforts, nous pouvions la réussir. Le mouvement syndical est, sans doute, celui qui a le plus grand potentiel de mobilisation à l'échelle de l'Europe. Cette mobilisation est aujourd'hui nécessaire ;
- le sommet des chefs d'Etat sera consacré, entre autre, au bilan de la « stratégie de Lisbonne » sur l'emploi. Si le syndicalisme n'exerce pas la pression suffisante à cette occasion, nous prendrions le risque de laisser le champ libre à de nouvelles décisions d'inspiration libérale en matière d'emploi ;
- il faut être clair sur le mot d'ordre de cette manifestation et la proposition de John Monks « pour l'emploi et de meilleurs emplois » constitue bien une base syndicale adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

A l'issue du débat, J Monks, Secrétaire général de la Ces, a confirmé la nécessité de s'orienter vers une grande manifestation européenne, en mars 2005, à Bruxelles et de développer des actions d'ici décembre pour s'opposer à la directive temps de travail, particulièrement dangereuse.

A propos de la constitution européenne

Je m'abstiendrai sur le vote de la résolution qui nous est soumise. Je souhaite expliquer le sens de ce vote. Nous avons évoqué depuis ce matin la complexité de la situation aux plans économique, politique et social. Le processus de ratification du projet de traité intervient dans ce contexte. Il donne lieu, comme d'autres l'ont dit avant moi à des prises de positions diverses. Ne nous cachons pas qu'il y a des opinions différentes dans les rangs des syndicats. Pourquoi faudrait-il d'ailleurs qu'il y ait une unanimité sur une question comme celle-là ?

Nous avons à la Ces dit ce que nous attendions des travaux de la Convention, nous avons suivi ses travaux. Nous nous sommes exprimés sur ses résultats soulignant : des avancées (l'intégration des droits sociaux fondamentaux) des insuffisances, des aspects toujours aussi contestables ou des oublis.

Ne soyons donc pas étonnés qu'ils puissent y avoir plusieurs opinions sur l'attitude à adopter notamment dans un pays comme la France, l'un des huit pays où se prépare un référendum.

Il y a parmi ceux qui sont critiques des progressistes, des syndicalistes qui ne sont pas tous des opposants au projet européen.

Le débat entre partis politiques est effectivement intense, on trouve des partisans du oui et du non dans les

partis de droite. On trouve des partisans du oui et du non dans les partis de gauche, on trouve des partisans du oui et du non à l'intérieur de la plupart des partis.

Les dernières enquêtes d'opinion, en France, montrent que les salariés veulent déjà mieux comprendre de quoi il s'agit.

La Cgt a ainsi fait le choix, en priorité, de donner des éléments d'information aux syndiqués, leur permettant de définir ensemble ce que devra être la contribution de la Cgt au débat public précédant le référendum.

La Cgt est attachée à une démocratie interne qui s'appuie sur ses adhérents.

Il n'est pas certain d'ailleurs que la contribution qu'apportera la Cgt dans le débat français consistera à porter un oui ou un non au projet de traité constitutionnel.

Nous aiderons syndicalement à ce que chacun se forge sa propre opinion de citoyen et je suis sûr que nous ne serons pas les seuls à avoir dans nos rangs des avis différents sur l'attitude à adopter à l'occasion une telle consultation.

Vote sur la validation de la délibération du comité directeur de la Ccs de juillet, à propos du traité constitutionnel :

- ➡ **Pour** : plus de 40 voix (dont Cfdt, Unsa) ;
- ➡ **Contre** : 2 voix (FO seule) ;
- ➡ **Abstentions** : 12 voix (dont Cgt, Cftc).